

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 19
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260119-DCM_2026_01_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 19 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2026

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Maryse RODRIGUEZ, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON.

POUVOIRS : Maryse RODRIGUEZ à Yvette VERNIERE, Alain MAISSE à Françoise BUSALLI, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Christian SOULIER, Cyrille GENEVRIER à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Annie OSTARD.

SECRETAIRE : Christine FELIX.

Délibération n°2026 01 07

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT – SUBVENTION LOIRE FOREZ AGGLOMERATION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS DU «CERCLE VERTUEUX D'ECONOMIE D'ENERGIE 2026» POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la délibération du conseil municipal n°2025_12_07 ayant pour objet une demande de subvention auprès de Loire Forez agglomération au titre de l'appel à projets du «cercle vertueux d'économie d'énergie 2026 pour les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle,

Considérant que la commune de Saint-Romain-le-Puy envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par Loire Forez agglomération,

Considérant que la réhabilitation de l'école maternelle vise à réduire les consommations d'électricité et de gaz tout en améliorant le confort des bâtiments en hiver comme en été,

Considérant que ces travaux permettront d'offrir aux élèves, aux enseignants et au personnel communal un cadre plus agréable, plus sain et mieux adapté aux conditions d'apprentissage,

Le plan de financement de l'opération sera le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel	POSTES DE RECETTES	%	Montant prévisionnel
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO		Etat Fonds vert	19,15%	77 400 €
Travaux	404 200 €	Etat DETR DSIL	19,15%	77 400 €
Acquisitions foncières		Région	0%	
Mobilier, petite équipement		Département	0%	
Autres (à détailler)		Résolution	4,95%	20 000 €
		Cercle vertueux	3,71%	15 000 €
		Autofinancement (au minimum 20% de l'opération)	53,04%	214 400 €
TOTAL	404 200 €	TOTAL	100%	404 200 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : Janvier 2026

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Juillet 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : août 2026

Au vu de l'ensemble de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ approuve le projet des travaux de réhabilitation de l'école maternelle à 404 200 € HT (quatre cent quatre mille deux cents euros) tel que présenté ci-dessus,
- ✓ approuve le plan de financement exposé,
- ✓ décide de solliciter l'aide financière de Loire Forez agglomération au titre de l'appel à projets du «cercle vertueux d'économie d'énergie 2026», pour un montant de 15 000 euros (quinze mille euros),

- ✓ précise que la précédente délibération n°2025_12_07 concernant la demande de l'aide financière de Loire Forez agglomération au titre de l'appel à projets du «cerle vertueux d'économie d'énergie 2026 est annulée et remplacée par la présente,
- ✓ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de Loire Forez agglomération et à signer tout document y afférant.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 23 janvier 2026
Christian SOULIER, Maire


Le Secrétaire de séance,
Christine FELIX



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 23.01.2026
Publié ou Notifié
le : 23.01.2026

